

sommes impressionnés par le fait que le Gouvernement reconnaît la nécessité des augmentations et qu'il est disposé à y pourvoir. Nous voulons qu'il sache que nous appuyons aussi tout effort qu'on tentera pour abréger la période de résidence exigée, et comme la pension de vieillesse relève maintenant d'un régime à participation, elle devrait être versée à titre de droit au destinataire, où qu'il vive. Nous demandons au Gouvernement d'étudier la question avec beaucoup de sérieux.

J'en suis certain, la généralité des Canadiens savent que si le gouvernement conservateur peut augmenter la pension de vieillesse, la pension de cécité, les allocations des anciens combattants, en octobre de cette année, rien n'explique pourquoi le gouvernement libéral n'aurait pu faire aussi bien en mars de la même année ou même avant. Dans l'intervalle, à ma connaissance, il n'est survenu aucune véritable modification de l'économie du pays, et, à coup sûr, aucune brusque amélioration qui fonde les libéraux à dire qu'ils ne pouvaient le faire.

Il est une chose cependant dont le Gouvernement doit se souvenir. A moins qu'on ne prenne des mesures fondamentalement sensées pour enrayer la montée continue des prix, ce qu'on a proposé pour venir en aide aux vieillards, aux aveugles et aux anciens combattants n'aura aucune valeur permanente. Une des principales raisons pour lesquelles la population du Canada a élu un nouveau gouvernement, en juin dernier, c'est qu'elle souhaitait voir accéder au pouvoir des hommes capables d'envisager d'une manière nouvelle les problèmes qui se posent à notre pays, des hommes, surtout, ayant pour attitude de croire que "la chose est possible".

Il est donc encourageant de voir que le nouveau gouvernement est, dans certains cas, d'avis qu'il est possible de procéder à des changements pour le mieux. Je l'en félicite. Il me semble qu'il est temps d'envisager d'une façon nouvelle la politique financière, parce que je suis convaincu qu'avec un esprit nouveau à cet égard il serait possible d'accomplir quelque chose qui en vaille la peine et qui apportera un avantage permanent non seulement aux vieillards, aux infirmes et aux invalides, mais à toute la population du Canada. J'espère que le gouvernement conservateur ne versera pas dans l'état d'esprit qui était tellement évident durant tout le temps des libéraux. De 1935 à 1957, ceux-ci ont semblé croire qu'à l'égard de la politique financière l'état de choses du moment était inévitable. Ils ont toujours fermé leur esprit à ce sujet et le public de notre pays s'en est lassé.

Je préviens donc le Gouvernement de prendre bien garde de ne pas verser dans le même état d'esprit où était tombé le gouvernement

[M. Low.]

libéral, notamment en ce qui concerne cette question des plus fondamentales, c'est-à-dire une politique monétaire rationnelle. La chose est très facile, surtout lorsque des ministres de la Couronne s'en remettent tellement aux avis des fonctionnaires dont hérite leur régime. Je ne critique nullement ici le service civil du Canada.

J'espère sincèrement que les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles, les prestations aux anciens combattants et les pensions aux invalides seront maintenant augmentées de façon sensible, de manière à répondre aux besoins des intéressés, ainsi qu'au potentiel productif de notre vaste pays. Selon nous, une pension de base de \$60 par mois pour les citoyens âgés ne serait nullement exagérée.

Nous avons été heureux d'apprendre que le Gouvernement se propose de verser des avances aux cultivateurs pour leurs céréales entreposées à la ferme. Nous avons déjà fait connaître clairement notre attitude à cet égard pendant les débats des années précédentes. Nous sommes d'avis qu'il est plus juste et qu'il est préférable de verser des avances en argent que d'assurer, par l'entremise des banques à charte, des prêts garantis par l'État. Encore une fois, monsieur l'Orateur, je rappelle que le détail des propositions du Gouvernement ne nous a pas été révélé, de sorte qu'il nous faudra attendre jusqu'à ce que nous sachions exactement quel sera son programme avant de discuter la question plus à fond.

Mais nous espérons bien que ce n'est pas tout ce que le Gouvernement entend faire pour assurer aux agriculteurs leur juste part du revenu national.

Le discours de Sa Majesté indique d'une façon plutôt vague que le Parlement sera invité à adopter une mesure législative visant à stabiliser davantage les prix des produits agricoles. Ces mots peuvent se rattacher aux mesures législatives visant le soutien du prix des denrées qu'on trouve actuellement dans notre recueil des lois, mais que le Gouvernement antérieur n'a jamais pleinement appliquées. Le régime actuel doit bien comprendre qu'il faudra des dispositions précises, la stabilisation des prix, des dispositions relatives à la vente ou d'autres moyens, pour assurer aux cultivateurs leur juste part du revenu national.

Pendant des années, mes collègues et moi avons préconisé diverses mesures auxquelles il faut recourir, selon nous, si l'on veut que l'ensemble du revenu de nos cultivateurs comporte un juste rapport avec le coût de revient des produits agricoles. Selon moi, il ne suffira pas d'accorder des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur la